|  |
| --- |
| **AVIS DE VACANCE DE POSTE N° 75** |

**Organisation Ouest Africaine de la Santé**

L’Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) sollicite la candidature des citoyens de la CEDEAO dument qualifiés pour pourvoir au poste ci-après :

**Désignation du Poste : Directeur, Soins de Santé Primaires**

**Catégorie : D1**

**Référence: VN75**

**Durée : Permanent**

**Salaire annuel : USD 60,372 - USD 75,005**

**Département: Soins de Santé Primaires**

**Supérieur Hiérarchique Direct : Directeur Général**

**Lieu d’Affectation : Bobo-Dioulasso, Burkina Faso**

**Cadre Institutionnel**

Une Direction, au niveau des institutions de la CEDEAO, est un sous-ensemble de départements dirigés par un membre du Personnel Statutaire. Ces directions ont à leur tête des Directeurs.

Les Directeurs sont chargés d’apporter l’expertise requise dans des domaines particuliers, pour la conception et la mise en œuvre de projets techniques, conformément aux objectifs visés par la CEDEAO.

A la CEDEAO, les Directeurs assurent le leadership et la gestion de grands secteurs d’activité technique ayant une grande importance pour la réalisation de la mission de l’institution. Ils sont chargés d’interpréter la vision et les orientations émanant des instances dirigeantes et de la définition et la gestion des buts et objectifs sus< qa<ceptibles d’assurer la réalisation de la mission. Les titulaires des postes de niveau D1 supervisent habituellement au moins 10 cadres professionnels, dont certains ont rang de Chef de Division P5 et supervisent d’autres professionnels.

**Tâches et responsabilités**

**Fonctions d’encadrement**

Les Directeurs rendent comptent directement aux chefs de Départements. En tant que lien principal entre la Direction et l’extérieur, le Directeur est chargé de :

* Communiquer clairement au personnel la vision des départements concernés, expliquer dans quelle mesure les activités de la Direction s’insèrent dans cette vision et expliquer comment il entend voir la Direction exécuter les tâches requises.
* Faire preuve d’une capacité d’adaptation aux rapides changements techniques, politiques, sociaux ou économiques.
* Rester en contact permanent avec les autres Directeurs en poste au sein de l’institution pour s’assurer d’une harmonisation des activités avec celles des autres directions.

**Fonctions de gestion**

Le titulaire du poste aura à superviser, au sein de la Direction, des employés des catégories professionnelles et générales. Il utilisera un large éventail de compétences transactionnelles en matière de gestion, pour faire en sorte que le personnel de la Direction exécute les tâches de manière efficace et efficiente et qu’ils soit en mesure de produire régulièrement les résultats de qualité requis, et en temps opportun.

Dans le cadre de ces fonctions, il lui faudra:

* Planifier les buts, objectifs, activités et budget annuels s’inscrivant dans le plan global du département Commission; faire le suivi de la réalisation des objectifs, négocier des ajustements idoines concernant les objectifs et les budgets;
* Mettre en application au sein de la Direction, le concept de budgétisation axée sur la performance;
* Organiser la Direction de la manière la plus efficace, avec des liens hiérarchiques clairs, une bureaucratie limitée au minimum et des délégations optimales de responsabilités et de pouvoirs;
* Travailler en étroite collaboration avec la Direction compétente pour assurer l’obtention de services efficaces et efficients, tels que le recrutement, les mesures prises en application de décisions sur la performance, les promotions et questions connexes;
* Définir des normes de travail et créer des mécanismes pour le suivi du rendement du personnel, s’assurer que les normes sont observées strictement et les délais  respectés, sans compromettre la qualité;
* Gérer le système relatif à la définition des normes et la planification de la performance individuelle, en s’inspirant des systèmes en place pour la planification et l’évaluation de la Performance;
* Discuter régulièrement avec les employés des rapports sur la performance les concernant;
* Engager des efforts allant dans le sens du perfectionnement du personnel pour faire en sorte que les compétences nécessaires soient disponibles et qu’elles correspondent aux attentes, en ce qui concerne les plans, les objectifs et les structures existantes;
* Créer un climat de travail favorable au sein de la Direction, pour encourager la participation du personnel.

**Recours à l’expertise personnelle**

Si le directeur dispose, au sein du personnel placé sous son autorité, d’un riche réservoir de compétences, il n’en reste pas moins que de temps à autre, il doive faire appel à sa propre expertise dans le domaine technique pertinent, de l’une des manières suivantes:

* Encadrement technique direct en matière de conception ou de mise en œuvre de programme, dans un domaine où il dispose d’une expertise de haut niveau;
* Représentation de la CEDEAO dans des réunions techniques ou au sein de groupes de travail ; préparation de discours, négociation d’accords, médiation dans le cadre de litiges;
* Direction ou participation à des missions techniques ayant pour but d’élaborer des projets et programmes;
* Rôle de conseil sur des questions relevant de son domaine d’expertise;
* Collaboration avec la commission parlementaire spécialisée, en matière de législation régionale, en tant que de besoin.

**Taches Techniques**

Le Directeur des soins de santé primaires (DSSP) est chargé d'assurer la gestion et la coordination des activités du Département des soins de santé primaires. Le D-DSSP travaillera en étroite collaboration avec les autres Directeurs de département et la Direction générale pour assurer le bon fonctionnement de l'Institution. Le D-DSSP assurera également la gestion des relations avec les organisations partenaires, et doit par conséquent, mener des actions axées sur les résultats et avoir les compétences requises pour répondre aux exigences des Bailleurs. Ce poste requiert des connaissances techniques, une expérience de leadership et de gestion, et une capacité de coordination de la mise en œuvre de grands programmes et projets.

Le Directeur du Département des soins de santé primaires est responsable des tâches suivantes :

1. Assurer un leadership crédible, efficace et impartial du département
2. Conduire le processus de promotion de l'intégration de la médecine traditionnelle dans les systèmes nationaux de santé ;
3. Appuyer les membres du personnel du département par la création d’un environnement de travail qui favorise le travail d'équipe, la confiance, le respect mutuel, et leur donner la possibilité d’assumer des responsabilités et de faire preuve d'initiative ;
4. Assurer la supervision et l’évaluation des performances des membres du personnel du département, et élaborer des plans de travail annuels pour les programmes du département conformément aux plans stratégique et opérationnel de l’Institution.
5. Assurer le suivi permanent de la mise en œuvre des plans de travail et du budget annuels du département ;
6. Développer une culture de l'écriture au sein du département en vue d’assurer la dissémination régulière de ses activités ;
7. Coordonner et gérer les relations avec les organisations partenaires et d'autres intervenants ;
8. Coordonner les activités de développement des ressources humaines du département, en collaboration avec les institutions de formation en santé, les organismes professionnels, les universités et autres institutions d'enseignement supérieur;
9. Superviser l'élaboration de politiques et règlements harmonisés qui assurent la protection de la santé et la sécurité et un minimum de normes de soins de santé dans les Institutions de soins de santé primaires de l'espace CEDEAO.
10. Coordonner l'élaboration des politiques et plans qui appuient les efforts nationaux et privés en matière de santé, ainsi que les stratégies visant à informer, éduquer et responsabiliser les Institutions de santé sur les questions de santé;
11. Coordonner l'élaboration de stratégies qui facilitent l'intégration des interventions de promotion de la santé dans les politiques de développement et les systèmes de santé ;
12. Coordonner la mise en place de mécanismes permettant d'améliorer l'accès aux médicaments essentiels et vaccins, ainsi que le développement d’infrastructures et équipements de santé de qualité ;
13. Promouvoir la documentation et la dissémination des bonnes pratique en santé ;
14. Assurer la formation des Professionnels de santé qualifiés publics et privés à travers l'harmonisation et l’accréditation des curricula de formation;
15. Collaborer avec les partenaires techniques et financiers clés pour développer des stratégies de réduction de la mortalité maternelle et infantile.
16. Exécuter toutes autres tâches à lui confiées par son Supérieur hiérarchique.

**Qualifications, Expériences et Compétences requises**

**Qualifications :**

* Être titulaire au moins d'un diplôme de médecine ou de sciences médicales obtenu dans une université reconnue (MD, MBBS, BDS, BVertMed, BPharm, etc,)
* Etre titulaire d’un diplôme de troisième cycle (Master ou Doctorat) en médecine, santé publique, sciences naturelles, économie de la santé et ou Sciences sociales ou domaines connexes.

**Expériences :**

* Avoir douze (12) années d’expérience professionnelle dont six (6) dans une Organisation internationale et cinq (5) à un poste de supervision ou de direction ;
* La possession d’un diplôme supérieur à ceux ci-dessus mentionnés réduirait le nombre d’années d’expérience professionnelle requis à dix (10) dont cinq (5) à un poste de supervision ou de direction.
* L’expérience dans diverses institutions privées et publiques, de préférence dans un environnement multiculturel et/ou dans une institution internationale serait un atout;

**Compétences requises (Connaissances et Aptitudes)**

* Capacité à solliciter la contribution des autres par la valorisation de leurs idées et de leur expertise;
* Avoir une connaissance avérée des avancées en cours dans sa propre profession et des programmes du département.
* Compétences avérées de supervision, de leadership, de plaidoyer et de réseautage ;
* Avoir une expérience professionnelle avérée auprès des institutions de formation, des ordres professionnels, les universités et autres établissements d'enseignement supérieur en santé ;
* Capacité à rédiger des propositions de subvention;
* Avoir des connaissances en matière de développement de politiques et règlements;
* Une bonne expérience en matière de coordination et de gestion de projets de santé complexes financés par des Bailleurs tels que l'USAID, l'UE, la Banque Mondiale, la KFW ou d'autres ;
* Capacité avérée d'adaptation en termes d’aptitudes et de compétences ;
* Etre polyvalent et pouvoir offrir une variété d’appuis administratifs et techniques;
* Avoir une capacité avérée à travailler en équipe, à animer un groupe, et avoir des aptitudes de relations interpersonnelles ;
* Avoir d'excellentes aptitudes de communications orales et écrites ;
* Avoir de bonnes connaissances en informatique : Les applications MS Offices ;
* Une expérience en matière de conception et de planification des programmes de santé ;
* Capacité de supervision en matière d’élaboration d'un paquet de soins de santé primaires essentiels et fournir une assistance technique dans la mise en œuvre du paquet ;

**Âge :**

Le Candidat doit avoir 50 ans ou plus au moment du recrutement et doit être un citoyen de l'un des Etats membres de la CEDEAO.

**LANGUES**

Avoir une parfaite maîtrise (écrite et orale) de l'une des langues officielles de la CEDEAO que sont l’anglais, le français ou le portugais. Une connaissance pratique de l’une quelconque des deux autres langues serait un atout.